



STRATÉGIES SAINT-LAURENT

Document d'aide à la mise en œuvre et au suivi des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du Programme Zones d'intervention prioritaire (ZIP)

Septembre 2000

INTRODUCTION

L'étape de suivi et de mise en œuvre des plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) représente la pierre angulaire du programme Zones d'intervention prioritaire (ZIP) durant la phase III du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000). Tous les partenaires de SLV2000 s'entendent pour dire que l'accent doit être mis sur la mise en œuvre de réalisations concrètes. Les PARE constituent les pièces maîtresses qui permettent une action concertée et un suivi de la santé environnementale du Saint-Laurent dans chaque région du Québec.

Ce document est conçu comme un outil pour aider et conseiller les comités ZIP du Québec dans la réalisation et le suivi à long terme d'actions prioritaires demandées par les communautés et que l'on retrouve dans les PARE. Nous ferons un rappel de l'objectif général et des objectifs spécifiques du PARE, car ces objectifs seront aussi ceux poursuivis pour l'étape de mise en œuvre et de suivi des PARE. Dans la partie concernant la mise en œuvre des PARE, nous identifions les différents intervenants impliqués ainsi que leurs rôles et le soutien qu'ils y peuvent apporter. Quelques outils sont aussi proposés. Finalement, une méthode permettant de maximiser l'atteinte des objectifs communs sur le suivi et la mise à jour du PARE est proposée. La description de ces outils facilitera la compréhension et la planification de la mise en œuvre et du suivi des PARE pour les comités ZIP nouvellement créés.

DÉFINITION DU PARE

Le PARE est un document évolutif élaboré par les comités ZIP se présentant sous la forme d'un cahier à anneaux. Il contient, dans sa première partie, une présentation du territoire (portion du Saint-Laurent ou du Saguenay et de ses rives), de ses caractéristiques biologiques, physico-chimiques et socio-économiques. On retrouve aussi dans cette section, une description des problématiques environnementales et des priorités d'action identifiées lors de l'étape de la consultation publique. Le PARE propose ensuite un plan d'action concerté, incluant une stratégie de mise en œuvre et des fiches techniques définissant des mesures correctrices ou des projets concrets avec un échéancier de réalisation.

LES OBJECTIFS DU PARE

Pour l'étape d'élaboration des PARE, des objectifs généraux et spécifiques ont été définis par les partenaires du programme ZIP afin de favoriser une approche commune dans le respect des caractéristiques régionales. Ces objectifs seront aussi ceux poursuivis pour assurer le succès de l'étape de mise en œuvre et de suivi des PARE.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Impliquer et mobiliser la population locale, incluant les décideurs et tout autre partenaire, dans un processus consensuel de prise de décision afin que soient planifiés des projets concrets de conservation, de protection, de réhabilitation et de mise en valeur des usages et des ressources du Saint-Laurent visant leur réalisation par les différents intervenants du milieu.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1. Un projet de société :

- Le PARE doit cibler les enjeux collectifs et sociaux et servir d'outil pour les faire reconnaître par les instances influentes concernées.
- Le PARE doit être un outil de sensibilisation permanent, dynamique et évolutif.
- Le PARE doit conduire à la réalisation d'actions locales ou régionales.

2. Un projet environnemental :

- Le PARE doit favoriser des actions concrètes intégrées dans un continuum fluvial visant notamment la préservation de la biodiversité et le développement durable.
- Les actions doivent permettre des gains environnementaux tangibles et mesurables.

3. Un projet réaliste et validé par la population :

- Le PARE identifie des priorités d'action à partir des résultats des consultations auprès de la population et des partenaires locaux.
- Les actions proposées sont évaluées en terme de gains environnementaux en tenant compte des ressources qui peuvent être mobilisées.

PARTIE 1 : LA MISE EN OEUVRE DES PARE

L'étape de mise en œuvre des PARE représente la quatrième étape après la mise sur pied du comité ZIP, la consultation publique et l'élaboration du PARE. Le PARE est donc l'aboutissement d'une démarche de concertation des acteurs présents à l'intérieur du territoire d'un comité ZIP. Il propose une série d'actions sous forme de fiches techniques, un calendrier de mise en œuvre, des dossiers à suivre en priorité et un suivi des nouveaux enjeux qui se présenteront. Les promoteurs de ce plan d'action sont interpellés afin de s'impliquer dans la conservation, la protection, la réhabilitation, le recouvrement et la mise en valeur d'usages d'une portion de Saint-Laurent. Nous allons identifier les acteurs potentiels, les partenaires et leurs rôles respectifs pour relever ce défi. Le financement est un élément déterminant pour cette étape du programme ZIP ; des solutions seront proposées. On y retrouve aussi quelques outils pratiques qui faciliteront l'atteinte des objectifs communs et permettront de maximiser la réalisation des projets prévus dans le PARE.

1.1 LES PROMOTEURS

1.1.1 Le Comité ZIP

Le Comité ZIP est l'organisme porteur et le levier pour la mise en œuvre du PARE. Les membres du Comité ZIP (groupes environnementaux, organismes socio-communautaires, industries, municipalités, etc.) ont suivi le processus menant à l'élaboration du PARE. Ils sont donc les mieux habilités pour entreprendre ou promouvoir la mise en œuvre des projets qui ont fait l'objet d'un consensus. Annuellement, le Conseil d'administration (CA) d'un Comité ZIP devrait favoriser et promouvoir la mise en œuvre de plusieurs projets prévus dans le PARE. Ainsi le plan d'affaires annuel d'un Comité ZIP parvenu à cette étape du programme ZIP devrait inclure des projets dont l'échéancier de réalisation est prévu dans les fiches techniques du PARE pour l'année en cours.

Le Comité ZIP peut, par le biais de son équipe de coordination, élaborer les projets, présenter les demandes de contribution aux différents programmes de financement et être le maître d'œuvre du projet. Il a été démontré que la réalisation de projets générant des résultats concrets est de nature à augmenter la visibilité du Comité ZIP et à stimuler la prise en charge de nouveaux projets par les intervenants du milieu. Le Comité ZIP peut, dans d'autres cas, appuyer des organismes qui désirent prendre en charge la réalisation de projets avec d'autres partenaires du milieu. Plusieurs mécanismes et types de partenariats sont donc possibles et même souhaitables, car cela renforce le rôle de catalyseur du Comité ZIP. Ainsi, la coordination du Comité ZIP pourrait préparer ou appuyer des demandes de financement pour un organisme membre du Comité ZIP (ex.: un groupe environnemental) qui n'a pas de personnel permanent ou les outils adéquats pour monter le dossier.

Le Comité ZIP peut aussi réaliser des activités de concertation ou de mobilisation autour d'enjeux qui favoriseront la réalisation de projets par des partenaires du milieu. Par exemple, la tenue de rencontres plénières et de rencontres publiques, la mise sur pied de groupes de concertation et de comités de vigilance visant à rencontrer les objectifs contenus dans les fiches techniques, sont de bons moyens pour favoriser la réalisation de projets issus du PARE. Ce type d'activité pourrait être favorisé par les comités ZIP en milieu urbain qui ont davantage la mission de catalyser la réalisation d'actions par d'autres organismes plutôt que d'en être eux-mêmes les promoteurs.

La coordination des dix comités ZIP existants au début de la phase III de SLV2000 devrait se faire par une équipe de deux personnes. Un des deux permanents pourrait s'occuper principalement de la mise en œuvre et du suivi du PARE.

1.1.2 Les intervenants du milieu

Le Comité ZIP regroupe un certain nombre d'intervenants dans son territoire. Ces organismes ou individus sont membres du Comité ZIP et forment l'Assemblée générale et peuvent être élus au sein du CA et du Comité exécutif (CE). La réalisation du PARE n'est pas exclusivement réservée aux membres du Comité ZIP ; tout autre organisme ou individu peut participer ou prendre le leadership pour la réalisation de projets.

Le principe mis de l'avant par le programme ZIP est de favoriser la recherche de consensus pour la réalisation de projets prioritaires dans une ZIP. De plus, les organismes ou individus qui présentent des demandes de financement ou qui entreprennent eux-mêmes des actions pour réhabiliter le Saint-Laurent ou le Saguenay (dans un territoire où il existe un Comité ZIP) devraient comme première démarche informer le Comité ZIP de leurs projets. Ces promoteurs pourront ainsi obtenir l'avis du Comité ZIP qui connaît les consensus déjà établis avec les intervenants du milieu ; cette façon de faire contribue au respect du principe d'intégration et au respect des efforts et des argents déjà investis dans l'élaboration du PARE.

1.1.3 Les projets réalisés qui ne font pas partie du PARE

Certaines organisations procèdent à la réalisation de projets relatifs au Saint-Laurent qui ne sont pas inscrits au PARE. Afin de favoriser l'intégration des projets sur le fleuve dans un continuum fluvial de façon concertée, le Comité ZIP pourrait proposer à ces organismes de participer au programme ZIP en intégrant par exemple leurs projets sous forme de fiches « résultats » dans le PARE.

1.2 LE SOUTIEN DES PARTENAIRES

1.2.1 Les partenaires du milieu

Les fiches techniques contenues dans les PARE identifient une série de partenaires potentiels du milieu pouvant avoir un rôle à jouer dans la mise en œuvre de projets particuliers. Le type de soutien que ces partenaires peuvent fournir pour assurer la mise en œuvre de ces projets est très variable et commence par la lettre d'appui présentée avec la demande de financement en passant par le prêt de matériel, de fournitures, d'équipements ou de personnel, et au besoin, jusqu'à la responsabilité d'établir une nouvelle réglementation. Les programmes de financement attribuent une valeur monétaire à la participation en nature (ex : bénévolat) des organismes du milieu dans les projets. Cette contribution est donc très importante pour l'obtention de subventions. Les décideurs régionaux doivent être sensibilisés au fait que leur appui est nécessaire pour la mise en œuvre d'initiatives sur lesquelles la communauté a établi des consensus.

1.2.2 Stratégies Saint-Laurent

Stratégies Saint-Laurent, comme organisme de coordination, doit poursuivre son implication dans le soutien en continu des comités ZIP. SSL doit faciliter les échanges avec les partenaires gouvernementaux pour développer un réseau de communications et de soutien aux comités ZIP autant à l'échelle provinciale que régionale. SSL s'assure du maintien d'un réseau de communications efficaces entre les comités ZIP par le biais d'outils informatiques et de la Commission ZIP. Tout en favorisant ces échanges d'expériences dans la réalisation de projets, SSL doit chercher de nouvelles avenues d'appui à l'action en identifiant de nouveaux intervenants. La création du Fonds d'action Saint-Laurent par SSL servira principalement au

financement des projets issus des PARE. Ce Fonds d'action sollicitera les grandes entreprises du Québec et du Canada afin qu'elles investissent davantage dans la sauvegarde du Saint-Laurent.

1.2.3 Les partenaires gouvernementaux

Les partenaires gouvernementaux de la phase III de SLV2000 peuvent offrir un soutien technique et scientifique dans la mise en œuvre des projets du PARE. Des personnes ressources au Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, au ministère de l'environnement du Québec de même qu'en région ont été identifiées pour répondre à ces besoins. Il est fortement recommandé que toute demande en soutien soit acheminée en premier lieu à ces personnes ressources.

En 2000-2001, une tournée des ZIP est prévue, où chaque comité ZIP et les intervenants gouvernementaux pourront discuter en atelier des besoins en soutien technique et scientifique dans la mise en œuvre des PARE. Il importe que les fiches techniques contenues dans les PARE soient mises à jour ou que soit présenté l'état d'avancement des projets. Les fiches doivent identifier les ministères qui devraient s'impliquer dans chaque projet. Il importe que le comité ZIP et ses partenaires précisent de façon préliminaire leurs besoins. En collaboration avec le comité ZIP, l'équipe de la tournée régional ZIP identifiera des personnes contacts des ministères visés afin d'assurer leur participation. Les différents ministères tenteront, selon les ressources disponibles, de combler les besoins identifiés par les comités ZIP et les promoteurs de projets.

1.3 FINANCEMENT

Le financement des projets inclus dans les PARE est l'élément clé pour la mise en œuvre du PARE. Il existe un seul programme de financement spécifique à l'action communautaire sur le Saint-Laurent, soit le programme Interactions communautaires. Ce programme investira 7 millions de dollars au cours des cinq années de la phase III de SLV2000. Il a comme objectif le financement de 150 projets communautaires. Le programme Interactions communautaires favorise le financement des projets issus des PARE, mais pas de façon exclusive et cela pour deux raisons : d'abord, afin de financer des projets dans des régions où il n'existe pas de comité ZIP ou de PARE et aussi afin de favoriser la réalisation d'initiatives communautaires valables même si elles ne sont pas directement reliées au programme ZIP. Les comités ZIP ont toutefois l'occasion de préciser dans quelle mesure les projets proposés dans leur territoire répondent bien aux priorités identifiées dans les PARE. Ce critère non décisionnel pour l'octroi de financement doit tout de même être pris en compte par les organismes promoteurs de projets afin de les inciter à se rapprocher du processus d'intégration régional que représentent le programme ZIP et le PARE. D'autres programmes et d'autres avenues de financement existent. Plus le Comité ZIP sera connu et visible dans la communauté plus cela favorisera le financement par le secteur privé. Un répertoire des programmes de financement a été publié par Environnement Canada (ÉcoACTION2000) en novembre 1998 : le *Répertoire des programmes d'aide en environnement*. Dans sa première partie, il présente les principales étapes à suivre pour bien présenter un projet aux différentes organisations donatrices. On peut se le procurer ou le consulter sur le site Internet d'Environnement Canada : www.qc.ec.gc.ca

Note importante : Une partie des projets identifiés par les communautés dans les PARE sont présentement inadmissibles en vertu des programmes de financement existants de par leur nature et leur champ d'intervention. Différentes raisons rendent ces projets inadmissibles, notamment s'il s'agit de constructions d'infrastructures, telle une marina, ou s'ils sont de juridiction ou de responsabilité municipale, provinciale ou fédérale ou sous la responsabilité d'une industrie. Des analyses sur cette problématique sont entreprises par SSL et des alternatives

1.4 OUTILS PRATIQUES

Lors de la préparation d'un projet en vue de sa mise en œuvre, il est important de pouvoir se référer à des expériences, des méthodes et des techniques déjà éprouvées. Il existe un répertoire qui résume très bien ce qui existe au Québec comme outils de référence : le *Répertoire de guides d'intervention en environnement*.

Ce guide fournit de l'information sur toutes formes de projets dans les domaines de la protection, de la réhabilitation ou de la mise en valeur de l'environnement. On y retrouve aussi des informations sur les lois et réglementations, sur la gestion d'une ONG et plusieurs autres sujets avec des applications concrètes comme exemples. Vous pouvez vous en procurer une copie en appelant au bureau d'Environnement Canada à Québec : (418) 648-3537.

Le montage d'un projet en vue de sa présentation à un programme de financement peut être relativement complexe et long. D'autres organismes de votre milieu ou des comités ZIP ont peut-être déjà présenté un projet semblable; il est souvent très avantageux de les consulter avant d'entreprendre de remplir un formulaire. La prochaine étape est de communiquer avec un agent de projet du programme sollicité pour s'assurer que votre projet est admissible et que votre planification est adéquate.

PARTIE 2 : SUIVI ET MISE À JOUR DU PARE

Les plans d'action et de réhabilitation écologique sont publiés et distribués par le Comité ZIP à tous les intervenants du milieu quelques mois après la tenue de la consultation publique prévue dans les étapes du programme ZIP pour valider le PARE. Le lancement public du PARE représente une bonne occasion pour informer la population sur les projets qui sont ou seront amorcés sous peu.

Le suivi du PARE est une activité très importante qui permet d'atteindre l'objectif de rendre le PARE dynamique et évolutif. Cela permet aussi d'effectuer des mises à jour en continu. Ce suivi permettra de conserver l'intérêt et la mobilisation de tous les intervenants du milieu et des communautés riveraines, en démontrant la réalisation d'actions concrètes et l'obtention de résultats tangibles. Ces activités devraient aussi permettre de suivre l'évolution de la condition environnementale d'une Zone d'intervention prioritaire (ZIP). Le principal responsable dans le suivi d'un PARE est le Comité ZIP. Nous trouverons donc dans cette partie du guide une proposition de méthodes que les comités ZIP ajusteront selon leurs spécificités afin de favoriser l'atteinte des objectifs communs et de conserver à l'échelle du Québec une certaine harmonisation du programme ZIP.

2.1 MÉTHODE

Afin d'assurer au PARE une bonne crédibilité et de permettre aux citoyens d'être renseignés régulièrement sur son état d'avancement, il est suggéré que le Comité ZIP tienne une consultation publique de mise à jour du PARE annuellement. Par exemple, l'assemblée générale annuelle des membres pourrait être jumelée à cette consultation.

Cet événement pourrait être organisé un samedi pour favoriser la plus large participation possible des partenaires. Ainsi, en avant-midi, le Comité ZIP tiendrait sa consultation de suivi du PARE et

l'après-midi aurait lieu son AGA.

2.1.1 La consultation pour le suivi du PARE

Nous verrons dans cette partie comment planifier une consultation qui servira efficacement au suivi et à la mise à jour du PARE. Tel que mentionné précédemment, cette consultation pourrait se tenir pendant une demi-journée avant l'Assemblée générale des membres du Comité ZIP. Cette stratégie est avantageuse car elle permet de déplacer les membres une seule fois et aussi de recruter de nouveaux membres.

Planification et organisation

Ce type de consultation doit être simple et mettre l'accent sur la communication des résultats et des informations utiles aux intervenants et aux détenteurs du PARE. Les invitations pourraient se faire par une annonce publique (communiqué de presse) et l'envoi de lettres personnalisées jointes à un horaire d'activités. Il est important de réinviter tous les organismes et individus invités lors de la première consultation publique ou lors de toute autre activité tenue par le Comité ZIP. Il faut demander à ceux qui possèdent un PARE de l'amener sur place et prévoir en fournir aux autres à l'accueil. Pour ce qui est de l'organisation, il s'agit de réserver une salle appropriée avec l'équipement requis et de jumeler cet événement avec l'Assemblée générale des membres, si cela est propice. Le choix de l'animateur expérimenté est primordial afin d'assurer une efficacité tout au long de l'atelier.

Vous trouverez à l'annexe 1 un horaire type pour la consultation sur le suivi du PARE.

2.1.2 Activités de mise à jour du PARE

Présentation des projets réalisés

Pendant une année, le Comité ZIP ou tout autre organisme localisé sur le territoire du Comité ZIP met en œuvre certains des projets faisant l'objet des fiches techniques du PARE. Afin de maintenir l'intérêt des intervenants du milieu et de développer une dynamique évolutive au PARE, le Comité ZIP fournit aux détenteurs du PARE l'information relative aux résultats de ces projets pendant cette période de l'atelier. Il s'agit de l'activité de mise à jour du PARE la plus importante ; elle permet aux communautés de connaître en bloc l'ensemble des projets réalisés et de vérifier la pertinence de s'impliquer dans le processus.

Vous trouverez à l'annexe 2 un canevas de « fiche technique résultat » suggéré pour présenter chaque projet réalisé. Cette fiche pourra être ajoutée directement après la fiche technique du PARE à laquelle le projet est associé et être fournie aux gens présents à l'atelier.

Note importante : Un projet non planifié dans le PARE et réalisé par un organisme membre ou non en cours d'année, peut aussi faire l'effet d'une « fiche résultat » que le Comité ZIP aura décidé de joindre au PARE avec l'accord du promoteur. Cet exercice pourra fournir l'occasion à ceux qui s'opposeraient à l'ajout d'un projet au PARE de se faire entendre et d'exprimer leur point de vue pendant l'atelier annuel.

Un administrateur ou un membre de la coordination du Comité ZIP présenterait sommairement chacun des projets qui ont été réalisés pendant l'année ; les promoteurs du projet pourront présenter eux-mêmes le(s) projet(s) qu'ils ont réalisé(s) s'ils le désirent, en leur suggérant de présenter brièvement les résultats ou de raconter une anecdote ou un élément notoire en rapport avec le projet.

Informations sur les projets non réalisés

Lors du lancement du PARE, chaque fiche technique propose un échéancier de réalisation du projet décrit. Cet échéancier peut ne pas être respecté pour différentes raisons (contraintes de financement, de temps, absence de promoteur intéressé). Il sera important, pendant cette partie de l'atelier, que l'animateur fournisse l'information concernant ces projets et la stratégie que le Comité ZIP compte appliquer. Les intervenants apprécieront une information juste et réelle. Plutôt que de laisser dans le PARE des fiches techniques de projets qui ne semblent pas pouvoir être réalisées, le Comité ZIP pourrait tenter de modifier le projet pour résoudre une partie ou la totalité du problème priorisé. Cette période de l'atelier sert à présenter chacun des dossiers. Il sera essentiel d'être à l'écoute des propositions spontanées fournies par les personnes présentes.

L'ajout de nouveaux projets

Le PARE ne propose pas au départ une solution à toutes les priorités identifiées lors de la consultation publique. Une fois la première vague de projets mise en œuvre, de nouveaux projets devront être identifiés et intégrés au PARE sous forme de fiches techniques. Cet atelier représente une opportunité pour présenter annuellement les projets que le comité ZIP ou d'autres organismes du milieu suggèrent d'intégrer dans le PARE. Les fiches techniques de ces projets pourront aussi être fournies aux participants à l'accueil et être présentées dans cette partie de l'atelier.

Autres mises à jour du PARE

Avec les mises à jour des fiches techniques, d'autres chapitres du PARE devront peut-être être retouchés.

Le chapitre « profil du territoire » du PARE :

Il est fort probable que des informations fournies dans la partie A « profil du territoire » du PARE évoluent d'une année à l'autre. De nouvelles données sur le milieu ou sur la réalité socio-économique pourraient être rendues disponibles en cours d'année. De nouvelles problématiques peuvent être identifiées et des informations concernant des enjeux déjà ciblés devenir désuètes.

Ces nouvelles données et informations sur le développement de la condition environnementale pourront être intégrées dans le PARE afin d'assurer leur suivi par les détenteurs du PARE. Par exemple, il est suggéré d'ajouter au tout début du chapitre traitant des problématiques une feuille indiquant la présence à la fin du chapitre, de mises à jour annuelles des données sur le milieu et les aspects socio-économiques et des informations traitant des problématiques du territoire. On pourrait aussi mentionner à tous ceux qui possèdent un PARE de tenir le Comité ZIP informé des modifications qu'ils aimeraient y voir apportées. Afin de favoriser la participation des groupes environnementaux au sein du programme ZIP (principe entériné par l'ensemble des membres de Stratégies Saint-Laurent), il est suggéré d'attribuer une partie des contributions octroyées à chaque comité ZIP pour le suivi du PARE à un des groupes environnementaux de son milieu pour la mise à jour du PARE. Ces groupes regroupent des spécialistes du domaine environnemental et pourraient avec diligence faire les recherches de nouvelles données disponibles et en assurer la formulation appropriée pour la mise à jour de cette section du PARE.

La liste des fiches techniques dans le chapitre sur la stratégie de mise en œuvre du PARE devra aussi être modifiée en fonction des nouvelles fiches techniques qui sont ajoutées.

Les annexes devront aussi être mises à jour annuellement comme la carte des comités ZIP, la liste des membres du Comité ZIP, le rapport annuel du Comité ZIP et autres en fonction du

contenu de chaque PARE

2.2 SUIVI HORS CONSULTATION

Avec la lettre d'invitation à cet événement, il faudra mentionner à ceux qui seront absents lors de l'atelier qu'ils pourront recevoir la documentation (fiches résultats, fiches techniques de nouveaux projets et autres mises à jour...) soit par courrier ou en passant au siège social du Comité ZIP moyennant quelques frais déterminés par celui-ci.

2.3 DIFFUSION DES RÉSULTATS

Dans les ententes signées avec les partenaires gouvernementaux de SLV2000, le Comité ZIP a la responsabilité de diffuser des résultats pour le grand public dans le cadre du programme ZIP. Il lui revient d'assurer une plus large diffusion des résultats relatifs à la mise en œuvre du PARE par le biais des autres outils d'information dont il dispose comme un bulletin périodique, l'Internet et les médias régionaux.

CONCLUSION

L'étape de mise en œuvre et de suivi des PARE sera déterminante non seulement pour assurer des retombées concrètes dans le cadre de la phase III de SLV2000 mais pourra aussi établir les bases d'une transition du programme ZIP vers un volet régional de gestion intégrée du Saint-Laurent. Si chacun des PARE fait l'objet d'un suivi en continu et d'une mise à jour périodique et validée des informations concernant les changements sur l'environnement du Saint-Laurent, il deviendra, pour chacun des territoires où il existe un Comité ZIP, la référence pour assurer un développement harmonieux et respectueux du principe de conservation des ressources pour les générations futures.

ANNEXE 1

Horaire type pour la tenue l'atelier de mise à jour du PARE

- 8h30 Accueil et inscription
- 9h00 Mot de bienvenue par le(a) président(e) du Comité ZIP
Message aux intervenants présents à faire connaître leurs commentaires et à poursuivre leur implication qui justifie tout le processus de prise en charge.
- 9h10 Explication du processus et du déroulement de l'atelier
- 9h20 Mise à jour du PARE

Présentation des projets réalisés
Informations sur les projets non réalisés
Ajout de nouveaux projets

11h15 Autres mises à jour du PARE

11h45 Conclusion

ANNEXE 2

**EXEMPLE DE FICHE TECHNIQUE PRÉSENTANT LES RÉSULTATS
D'UN PROJET PARE**

RÉFÉRENCES

THÉMATIQUE :
 PRIORITÉ VISÉE :
 FICHE TECHNIQUE :
 MISE À JOUR :

ACTIVITÉ(S)

TITRE :

VOLET : Action Étude Sensibilisation
 Autre(s) :

LIEU :

PÉRIODE :

PROMOTEUR(S) :

SUPPORT TECHNIQUE :

PERSONNE-RESSOURCE :

DESCRIPTION :

REMARQUE(S):

COMITÉ ZIP-SAGUENAY
JANVIER 2000

FICHE-RÉSULTATS #FINANCEMENT ET PARTENARIAT			PAGE 0 DE 0
EN ARGENT RÉEL (\$)			
<u>PARTENAIRE(S)</u>	<u>SOURCE(S) DE FINANCEMENT</u>	<u>MONTANT</u>	
SOUS-TOTAL			
CONTRIBUTION EN NATURE ET BÉNÉVOLAT			
<u>PARTENAIRE(S)</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>ÉQUIVALENCE (\$)</u>	
SOUS-TOTAL			
COÛT TOTAL			
RÉSULTAT(S)			
<u>INCIDENCES ÉCONOMIQUE</u>			

Création d'emploi	:	Année(s) / Personne(s)
Bénévolat	:	Heure(s) / Personne(s)
Gains environnementaux	:	
Atteinte des objectifs	:	
Diffusion des résultats	:	

COMITÉ ZIP-SAGUENAY
JANVIER 2000